



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 12 octobre 2017
Procès-verbal n°265

Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Cyril Baudin
Mme Magali Besse Giorgi
M. Nicolas Binet
Mme Marozia Carmona Fischer
M. Sylvain Fuser
M. Philippe Gillabert
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Zita Minasso-Rota
Mme Cécilia Schäfer

Excusé-e-s : M. Daniel Fuchs
M. Philippe Tièche (vice-président)
Mme Annick Maison (adjointe)

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 264 de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2017
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décision de l'AG de l'ACG du 20 septembre 2017 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux (pour information)
4. Communications du maire et des adjointes
5. Rapport de commission
 - Espaces publics, routes et environnement du 2 octobre 2017
6. Proposition du maire relative à la délégation de compétences au maire pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation
7. Résolution de la commune d'Avully sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan n° 2016-01
8. Distribution du projet de budget 2018 et présentation

9. Questions orales / écrites
10. Divers

Questions du public

11. Huis-clos : examen d'un dossier de demande de naturalisation
-

Le président, M. Dethiollaz ouvre la séance à 19h30 et prie de bien vouloir excuser les absences de Madame Annick Maison ainsi que de Monsieur Daniel Fuchs.

1. Approbation des PV n°264 de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2017

Mme Minasso-Rota note qu'à la page 5, la date de l'opération électorale devrait être le 26, et non le 29 novembre.

Approuvé par 9 voix et 2 abstentions.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

- **Le président** rappelle que le respect doit prévaloir au sein des débats du Conseil. Il invite donc une nouvelle fois les conseillers à respecter la parole de chacun.

Il informe et rappelle par ailleurs :

- qu'une commission des finances qui a pour sujet le budget 2018 se tiendra le lundi 16 octobre à 19h00 à la mairie.
- qu'une commission plénière qui a pour sujet l'avenir de l'office de Poste à Avully se tiendra le mardi 14 novembre 2017 à 19 heures à la mairie. Les conseillers sont invités à se déplacer nombreux afin de faire part de leurs doléances aux représentants de la Poste.
- que le souper communal est prévu le vendredi 17 novembre 2017 à 19h30 à la salle communale. Le délai pour les inscriptions est fixé au 23 octobre 2017.
- que Madame Martine Cuennet a envoyé une carte de remerciements pour la sortie des aînés.
- que l'échéancier a été mis à jour et prend note qu'aucune question ou remarque n'est suscitée par ce document.

3. Décision de l'AG de l'ACG du 20 septembre 2017 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux (pour information)

Pas d'opposition formulée

4. Communications du maire et des adjointes

M. Riem fait distribuer aux conseillers le compte-rendu administratif.

M. Riem informe :

- que les travaux de réfection de la route de Passeiry ont été agendés par l'Etat du 16 au 27 octobre. Ils ont néanmoins débuté ce lundi. Une déviation a été mise en place.

- que l'arrasement de la souche du chêne de la ferme Brand n'est pas adéquat et qu'il faudrait dès lors procéder au dessouchage au remblayage, à l'arrachage de la haie et du grillage puis remettre de l'enrobé, ce qui conduirait à une intervention relativement lourde, évaluée a priori aux env. de Frs 10'000.-. Etant donné que la zone va être transformée, il a été décidé de ne pas intervenir. **M. Baudin** estime que la dépense estimée pour le dessouchage n'est pas excessive, d'autant qu'il faudra de toute façon intervenir d'ici à 4-5 ans. Autant le faire tout de suite. **M. Fuser** propose de renvoyer cette question en commission des espaces publics, routes et environnement. **Le président** soumet au vote le renvoi de cette question devant la commission proposée.

Le renvoi en commission des espaces publics, routes et environnement est accepté par 9 voix pour et 2 voix contre

Mme Scheibler informe que l'horloge de la mairie va être démontée et mise en réfection pour une durée de 4 semaines. Les cloches resteront muettes pendant toute cette période.

5. Rapport de commission

• Espaces publics, routes et environnement du 2 octobre 2017

Terrain de foot

M. Baudin, président de la commission, informe que la commission a reçu M. Zumbach, président du FC Donzelle, afin de parler du terrain de foot. Il en est ressorti que pour les instances dirigeantes du club, la priorité n'est plus l'éclairage des terrains, mais leur entretien.

La commission propose donc à l'exécutif de confier à une entreprise spécialisée la remise en état du terrain ainsi que son entretien, en demandant d'établir, préalablement, un devis.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Stationnement Gennecy

Concernant le stationnement à Gennecy, il a été fait la proposition de demander aux APM de ne plus verbaliser les véhicules mal parkés, du moins à certaines heures. Il a été également demandé que l'exécutif demande une offre en vue d'aménager le terrain du « banc de Pierre » en parking provisoire dans l'attente d'une solution plus pérenne.

Mme Carmona Fischer entend depuis plus de 15 ans les plaintes des habitants concernant le manque de places de parking, notamment le soir. Elle rappelle que la commune de Russin a trouvé une solution provisoire pour pallier au manque de places durant les travaux de leur parking souterrain communal et suggère de faire de même sur le terrain du « banc de pierre » en se renseignant d'une part auprès de la commune de Russin et en entamant une étude d'autre part. **M. Binet** propose de s'entendre avec les régies et les propriétaires de Gennecy, car selon lui, il existe des centaines de places vacantes qui pourraient être utilisées à de meilleures fins.

Mme Papaioannou suggère d'aller se parquer sans autre au « banc de pierre », sans forcément que la commune cherche à officialiser un aménagement qui, selon elle, n'a aucune chance d'aboutir, cette parcelle étant située en zone agricole.

Il est par ailleurs rappelé que cette parcelle étant polluée, un aménagement, même léger, risque d'entraîner des conséquences plus dommageables. **Mme Carmona Fischer** estime que si la parcelle est réellement polluée, alors il y a lieu de régler cette question mais que cela ne doit pas être une excuse pour ne rien entreprendre.

Le président rappelle que les présidents de commission doivent faire des propositions claires dans leurs rapports, afin de faciliter le suivi demandé à l'exécutif. Il clôt le débat en proposant que le Conseil charge l'exécutif de se renseigner de la faisabilité de la création d'un parking provisoire, d'une part en se renseignant auprès de la commune de Russin, d'autre part en entamant une petite étude –voire une demande d'autorisation- auprès des instances compétentes.

Ces propositions sont suivies à l'unanimité

Stationnement Meurons

La commission a confirmé qu'il fallait avancer sur le projet de stationnement au chemin des Meurons.

Arrêt de bus Avully-Bachère

L'éclairage a été installé et une limitation de vitesse à 60 km/h a été demandée et est en cours d'autorisation. En outre, un article paraîtra dans le prochain numéro de l'Echo d'Avully.

Travaux SIG à Epeisses

Les SIG devraient, finalement, procéder au renouvellement des conduites d'eau dans le hameau d'Epeisses. A la demande de la commune, les SIG sont à disposition du Conseil municipal pour lui transmettre les détails de l'intervention. La commission n'estime pas indispensable de rencontrer les SIG pour ce sujet.

6. Proposition du maire relative à la délégation de compétences au maire pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation

Vu la procédure de naturalisation pour les étrangers âgés de plus de 25 ans qui prévoit l'obtention pour ceux-ci d'un préavis communal,

vu la modification, en juillet 1998, de l'article 30, alinéa 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 16, alinéa 2, de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992 qui prévoit la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer sa compétence en matière d'octroi du préavis communal pour les étrangers de plus de 25 ans au Conseil administratif ou au maire,

vu l'allègement de la procédure qu'entraîne cette délégation et son accélération en particulier lors de la pause estivale,

vu le rapport n° 105-2016 de la Cour des comptes de juin 2016, et notamment le constat n° 18 qui relève une pratique communale en contradiction avec les bases légales et réglementaires,

vu la directive sur la procédure de naturalisation ordinaire dans le canton de Genève émise par le département de la sécurité et de l'économie, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2017,

vu qu'une délégation au maire est en tout temps révocable,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

de déléguer au maire la compétence de préavis les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.

Le président ayant ouvert les débats, **Mme Carmona Fischer** annonce que si elle donne son entière confiance à M. Riem, dont elle connaît la fibre humaniste, elle ne peut présumer de celle des prochains membres de l'exécutif. Cette délégation engageant la commune sur le long terme, elle s'oppose au principe de donner ce pouvoir à une seule personne ou à un exécutif qui n'aura pas à répondre à un groupe de personnes, représentés par le Conseil municipal. Elle annonce qu'elle s'opposera donc à cette proposition. **M. Matthey-Jonais** estime, au contraire, que la délégation de ce pouvoir à une seule personne n'est pas problématique, d'autant que la décision est révocable. Par ailleurs, il lui semble qu'il n'exerce pas actuellement son droit (à préavis une demande de naturalisation) de manière satisfaisante, n'étant pas toujours au fait des dossiers. Pour **Mme Carmona Fischer**, une révocation n'est jamais simple. Elle ajoute que le processus fonctionne très bien en l'état, et ne voit aucune raison d'en changer. Elle invite par ailleurs M. Matthey-Jonais à s'impliquer plus dans ce processus, s'il sent ne pas avoir tous les éléments pour se prononcer. **M. Dethiollaz** rappelle que la commune ne fait que délivrer un préavis. **Mme Carmona Fischer** répond qu'un préavis a du poids, et qu'il ne faut pas en sous-estimer la force. **M. Fuser** ne comprend pas pourquoi certains conseillers sont prêts à se défaire de ce droit démocratique, et qu'ils sont prêts par contre à en conserver d'autres. **M. Matthey-Jonais** répond que le processus semble fonctionner car les conseillers votent au bénéfice du demandeur sans le connaître. D'autre part, il ne se voit pas poser des questions invasives une personne afin de décider de son avenir. **Mme Jendoubi** estime qu'il n'y a pas de raison de changer ce qui existe et fonctionne déjà bien. Elle ajoute que la décision du Conseil en la matière est plus d'ordre symbolique, et qu'il ne s'agit pas pour la commune de se substituer au canton. **Mme Papaioannou** exprime son entière confiance dans l'exécutif. La délégation de ce pouvoir au maire de la commune ne lui pose aucun problème. **Mme Carmona Fischer** rappelle que pendant longtemps, le demandeur a été entendu par un groupe de personnes, puis le fonctionnement a été modifié, puisqu'aujourd'hui une seule personne entend le demandeur. Les questions qui lui sont posées ne sont pas agressives, il s'agit plus d'une conversation que d'un interrogatoire, afin de connaître un peu mieux le demandeur. **M. Fuser** complète en estimant qu'il n'y a rien d'humiliant dans le processus de l'audience du demandeur. Après tout, on passe aussi des audiences quand on cherche un travail, par exemple. Du point de vue des habitants de la commune, il s'agit de l'exercice d'un droit démocratique. Pourquoi s'en priver sous prétexte que le sujet est délicat ? **Mme Minasso-Rota** tient à témoigner de son expérience, étant elle-même passée par une demande de naturalisation. Quand elle a été convoquée à la mairie, non seulement cela s'est bien passé, mais ce fut pour elle une occasion de faire connaissance avec les autorités communales. **Mme Besse Giorgi** déclare qu'elle s'abstiendra car en tant que membre de la commission des affaires sociales, elle ne sait pas ce qui se passe en

matière de naturalisation, Mme Jendoubi se chargeant actuellement de cette tâche. Cela dit, elle se dit prête à s'engager plus, ce qui implique une modification de la procédure. **M. Gandolfo** rappelle qu'en cas de rejet de cette délibération, le Conseil conservera la compétence mais devra s'organiser pour mettre la procédure en conformité avec la loi, à savoir que les demandes de naturalisation devront être soit traitées dans une commission pour préavis, préavis qui devra être confirmé –ou infirmé– lors de la prochaine séance du CM, à huis clos, soit qu'elles seront directement préavisées « sur le siège », toujours à huis clos, comme c'est déjà le cas actuellement, mais à travers une délibération.

M. Baudin propose que cette question soit renvoyée devant la commission des affaires sociales pour qu'elle l'étudie plus en profondeur, notamment sur le fait de devoir se conformer aux directives mises en place.

Mme Papaioannou demande une suspension de séance, proposition acceptée et limitée par le président à 5 minutes.

La séance étant à nouveau ouverte, **le président** passe la parole à **M. Fuser**, qui propose de suivre la recommandation de M. Baudin, à savoir de renvoyer cette question en commission des affaires sociales et que le vote de cette délibération soit donc reporté.

Le président soumet cette proposition au vote.

La proposition de renvoyer cette question en commission des affaires sociales est approuvée par 6 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

7. Résolution de la commune d'Avully sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan n° 2016-01

Vu la volonté du département de l'environnement, transports et agriculture (DETA) de procéder à une révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre ;

vu les propositions faites par le DETA concernant la commune d'Avully, et plus particulièrement sa volonté d'intégrer dans le réseau 4.4 km de cheminement pédestre, principalement le long du Rhône ;

vu la mise à l'enquête publique de cette révision partielle, qui s'est déroulée du 14 juin au 13 juillet 2017 ;

vu qu'aucune remarque n'a été émise à ce sujet de la part de citoyens, propriétaires ou groupements ;

vu la volonté de la commune de pouvoir considérer le chemin de la Vy-de-Brand non seulement comme un chemin de randonnée mais comme étant un axe nécessaire et structurant de la mobilité douce pour les personnes souhaitant de rendre à la gare de la Plaine ou en revenir ;

conformément à la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 ;

conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide:

1. *De préavis favorablement le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n° 2016-01, à Avully, élaboré par le DETA, version du 25 août 2017, sous les réserves suivantes :*
 - a. *Tenir compte de l'opportunité d'intégrer le chemin de la Vy-de-Brand en tant qu'axe prépondérant de la mobilité douce visant à relier Avully à la gare de la Plaine à l'occasion de la révision partielle du plan directeur communal qui débute prochainement.*
 - b. *Tenir compte des contraintes naturelles de ce chemin, notamment de la forte pente, nécessitant des mesures techniques adaptées pour assurer son maintien et son entretien en permettant ainsi d'assurer sa fonction décrite.*
2. *D'inviter le maire à transmettre son préavis au Conseil d'Etat en vue d'engager la procédure d'adoption.*

Mme Scheibler précise qu'il s'agit de faire figurer dans ce plan 4 kilomètres de chemins pédestres situés sur le territoire de la commune, notamment avec une signalisation claire.

Sans autre remarque ni question de l'assemblée, **le président** soumet la résolution au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

8. Distribution du projet de budget 2018 et présentation

Le projet de budget 2018 est distribué aux conseillères et conseillers.

M. Riem informe qu'un nouveau renforcement de la péréquation intercommunale avantage la commune d'Avully, ce qui permet au budget 2018 de dégager un (léger) excédent.

La commission des finances se réunira lundi 16 octobre à 19h00.

9. Questions orales / écrites

M. Baudin demande ce qu'il en est de l'attribution du mérite d'Avully. **M. Riem** répond que la commission compétente s'est réunie et a décidé à l'unanimité d'attribuer cette distinction à Laurence, la postière de la commune.

Mme Minasso-Rota demande ce qu'il en est de l'absence à la déchetterie de panneaux indiquant l'interdiction de déposer des encombrants. **M. Gandolfo** répond que le panneau existe, mais qu'il n'y est pas fait mention de la sanction en cas de désobéissance. Une communication adéquate sera faite en début d'année prochaine.

Mme Minasso-Rota demande ce qu'il en est des travaux au presbytère. **M. Riem** répond que les abdications aux entreprises ont été faites, et que les travaux devraient commencer fin octobre.

M. Dethiollaz demande ce qu'il advient des 2 containers terriers mis au budget de cette année. Est-il prévu de les acheter cette année ?

M. Gandolfo répond qu'un container a été acheté et qu'il a été placé à l'entrée du village. Il avait été au moment de l'examen du budget que, pour le second, il fallait attendre la mise en œuvre du règlement pour identifier où se situaient les éventuels besoins.

M. Dethiollaz demande s'il lui est possible de consulter les statuts ainsi que l'échelle des salaires du personnel de la mairie. **M. Gandolfo** répond qu'il n'y a pas d'échelle des salaires et qu'il lui fera parvenir les statuts.

10. Divers

Mme Jendoubi propose la tenue d'une commission des Affaires sociales le 18 octobre à 19h00 afin de discuter de la ligne budgétaire concernant l'aide au développement de projets à l'étranger, ainsi que de la question de la naturalisation. **Le président** relève que le délai est un peu court. Cela dit, et après avis pris auprès des commissaires présents, la commission est convoquée pour cette date.

M. Fuser informe que le site internet de la commune n'est pas à jour, notamment sur la page des commissions du CM.

La séance est levée à 20h40.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire